

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21/09/2020.

Tous les conseillers municipaux étaient présents ainsi que deux agents municipaux soit :
Valérie BROCHET et Laurence CONCHE

Point 1 : Demande de subvention de l'association « sports et loisirs »

Le maire fait lecture du courrier concernant la demande de subvention de fonctionnement de Monsieur LACHAT, président de l'association.

Le conseiller à l'unanimité vote une subvention annuelle. Le montant de celle-ci sera défini lors de l'établissement du budget communal.

Point 2 : Fonctionnement et budget médiathèque

Madame CHERNINE en tant que déléguée au personnel et Madame CONCHE en tant que responsable de la médiathèque décrivent les différentes missions et l'organisation de la médiathèque et de halte-garderie et les nouvelles actions proposées.

Un point sur le fonctionnement budgétaire est présenté à l'ensemble des conseillers.

Point 3 : Redevance des propriétaires des terrains remembrés

Monsieur Joël PRENAT retrace l'historique du remembrement de la commune depuis plusieurs années après dissolution d'une association foncière antérieure.

Une réflexion sera élaborée lors d'un groupe de travail afin d'étudier la redevance des propriétaires de terrains remembrés.

Point 4 : Rapport annuel du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le maire fait lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de l'exercice 2019. Ce document est à la disposition des administrés à la mairie sur demande.

Point 5 : Accord-cadre avec le département

A l'unanimité le conseil vote pour la reconduction de cet accord-cadre pour que la commune reste membre du groupement pour 2021. Il s'agit de la fourniture et de la livraison de dispositifs de signalisation verticale, permanente et temporaire, tout en bénéficiant de tarifs avantageux.

Point 6 : Assurances du tracteur agricole et de la benne communale

Après avoir contacté et reçu trois devis de trois compagnies d'assurances, la compagnie GAN de Montbéliard a été retenue.

La cotisation annuelle s'élèvera à 354,34 euros avec une franchise tout risque de 150 euros. L'assurance du véhicule de l'employé municipal sera certainement couverte à l'avenir au sein de la même compagnie afin de bénéficier d'un tarif concurrentiel.

Point 7 : Divers

- Compte rendu de la commission communication du 08 septembre 2020. Monsieur Arnaud CHAILLET présente l'esquisse du premier bulletin municipal.
- Vidanges de fosses septiques communales : deux devis sont parvenus à la mairie et l'entreprise Vidange DENIS Roger de BEAUCOURT a été retenue.
- Opération brioches du 07 au 10 octobre 2020 au bénéfice de l'ADAPEI.
- Un document « l'éolien et l' élu » a été remis à chaque conseillers.
- Prochaine réunion du conseil municipal : **le mardi 03 novembre 2020 à 20 heures.**

Séance levée à 22h45